

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2024 pour la publication des annonces judiciaires et légales... (text continues with legal notices details)

Enquête publique

PRÉFET DES YVELINES
DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDÉPARTEMENTALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DES TRANSPORTS D'ÎLE-DE-FRANCE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ LINDE FRANCE...

may (Services Techniques - 80 rue des Outures)
Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur sont tenus à la disposition du public dans les mairies de Porcheville, Limay et Guitrancourt...

mération de Saint-Quentin-en-Yvelines a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) en application de l'article L.300-6 du code de l'urbanisme...

publilegal
19 rue Lagrange - 75005 PARIS
www.publilegal.fr
Tél : 01 42 96 09 43

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité
PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE
Direction de la citoyenneté et de la légalité
PRÉFET DES YVELINES
Direction de la réglementation et des collectivités territoriales
RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
COMMUNES DE RUEIL-MALMAISON ET VAUCRESSON (DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE) ET COMMUNE DE LA CELLE-SAINT-CLOUD (DEPARTEMENT DES YVELINES)

COMMUNE DE MAREIL-LE-GUYON
RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
2EME AVIS

Par arrêté en date du 21/10/2024, le maire de Mareil-le-Guyon a ordonné l'ouverture de l'enquête publique pour le PLU en cours de révision générale.
Cette enquête publique se tiendra du samedi 16 novembre 9h au lundi 16 décembre 2024 19h.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier du projet mis en compatibilité du PLUI sera déposé en version papier et mis à la disposition du public pendant 15 jours consécutifs du lundi 9 décembre 2024 09h00 au lundi 23 décembre 2024 17h00.

Il sera procédé du mercredi 20 novembre 2024 à 8h30 au lundi 23 décembre 2024 à 17h, soit pendant 34 jours consécutifs, à une enquête publique préalable au classement du massif forestier de la Malmaison en forêt de protection, pour cause d'utilité publique.
Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Rueil-Malmaison, au sein de la direction de l'urbanisme et de l'aménagement située au 13 boulevard Foch à Rueil-Malmaison (92500).

Le Tribunal administratif de Versailles a désigné Mme Géraldine LEROUX commissaire enquêteur.
Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier...

Le dossier d'enquête publique en version numérique sera également tenu à disposition du public sur le site internet de Saint-Quentin-en-Yvelines...

L'autorité compétente pour organiser l'enquête est le préfet des Hauts-de-Seine.
Le président du tribunal administratif de Cergy-Pontoise a désigné Mme Annie LE FELVRE, en tant que commissaire enquêteur titulaire et M. Pascal ROLLAND, en tant que commissaire enquêteur suppléant.

Les observations concernant la révision générale du PLU seront consignées sur un registre d'enquête déposé en mairie. Elles pourront également être déposées directement sur le site dédié https://www.registre-numerique.fr/revision-plu-mareil-le-guyon...

Toutefois, le dossier d'enquête publique en version papier sera également tenu à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique...

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier sera mis à la disposition du public sur le site internet dédié au projet: https://www.registre-numerique.fr/foret-protection-malmaison
Ou les envoyer à l'adresse courriel suivante: foret-protection-malmaison@mail.registre-numerique.fr

Une copie du rapport sera transmise à la Présidence du Tribunal administratif de Versailles.
Le Maire
Michel LOMMIS

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique, et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête.

La décision relative au classement du massif forestier de la Malmaison sera prise par décret en Conseil d'Etat.
Toute information relative au projet de classement peut être sollicitée auprès de la personne morale responsable du projet:
DRIA AF ÎLE-DE-FRANCE
Le Ponant
5 Rue Leblanc
75911 PARIS CEDEX 15
srfb.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr
EP 24-501 / contact@publilegal.fr

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES
COMMUNE DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A LA DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.300-6 DU CODE DE L'URBANISME

Par arrêté en date du 14 novembre 2024, Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) en application de l'article L.300-6 du code de l'urbanisme...

Ainsi, le public pourra déposer ses observations et propositions sur ledit registre dématérialisé à l'adresse suivante: https://www.registre-numerique.fr/plui-saint-quentin-en-yvelines
Le public pourra aussi consulter ledit registre dématérialisé à cette adresse.

Monsieur le Commissaire-enquêteur recevra à l'Hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines - Jeudi 19 décembre de 14h00 à 17h00.
A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du Commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, durant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture en mairie de Montigny-le-Bretonneux et au siège de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines ainsi que sur le site internet de Saint-Quentin-en-Yvelines à l'adresse suivante: www.saint-quentin-en-yvelines.fr

dates - horaires - mairies
le 5 décembre 2024 - de 09H00 à 12H00 - Porcheville
le 11 décembre 2024 - de 09H00 à 12H00 - Limay (Services Techniques - 80 rue des Outures)
le 19 décembre 2024 - de 16H00 à 19H00 - Guitrancourt
le 8 janvier 2025 - de 14H30 à 17H30 - Li-

Le Parisien
Publiez votre ANNONCE LÉGALE avec Le Parisien
Rendez-vous sur leparisien.annonces-legales.fr

Adjudications Immobilières

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023 soit 0,221 € HT le caractère

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n°2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

7384238901 - VJ

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Au TJ de Versailles, Palais de Justice, 5, place André-Mignot

Le mercredi 8 janvier 2025 à 9 h 30

EN UN LOT

À CONFLANS-SAINTE-HONORINE (78)
9, résidence Les Ormes

Dépendant d'un ensemble immobilier dénommé « résidence Les Ormes », 2-6, avenue du Maréchal-Foch et 20-22, avenue Carnot, cadastré section AW n°99 lieudit « rue Eugène-Berrurier » pour une contenance de 1ha 78a 35ca bâtiment B, escalier 9, au 4ème étage, porte droite, UN APPARTEMENT de 67,12m² n°89 comprenant : entrée, cuisine, balcon, salle de bains, WC, dégagement, placards, salle de séjour, 3 chambres (lot N° 129) - Au S/sol : UNE CAVE portant le n°1.089 du plan des sous-sols (lot N° 169).

Les lieux sont occupés.

Mise à prix : 58 000 euros

Une consignation préalable est obligatoire : 5 800 euros.

Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des conditions de vente.

Renseignements : le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du tribunal judiciaire de Versailles, 5, place André-Mignot (porte 1A-049) ou et/ou au cabinet de Me Pascale REGRETTIER, avocat, demeurant à Versailles (Yvelines), 7, rue Jean-Mermoz : T : 01 39 24 88 46 et en accès libre sur le site AVOVENTES.

Les visites sont organisées et auront lieu sur place : les jeudi 19 décembre 2024 et vendredi 20 décembre 2024 de 9 h 00 à 11 h 00.

7383612401 - VJ

78 Vente aux enchères Publiques par devant le Tribunal Judiciaire de VERSAILLES (78) 5 place André Mignot

LE MERCREDI 8 JANVIER 2025 à 9 h 30

EN UN SEUL LOT

À TRIEL-SUR-SEINE (78510)
73, rue des Saussaies

UNE MAISON D'HABITATION EN TRAVAIL (LIBRE) : Rez de Jardin avec GARAGE (44 m²), CHAUFFERIE et STUDIO (40,50 m²) - Rez de chaussée élevée d'un étage (79,50 m²) avec TERRASSE (61 m²) - 1er Etage (25,80 m²). Avec JARDIN (1 043 m²).

Mise à prix : 100 000 euros

Consignation pour enchérir : chèque de banque à l'ordre du BÂTONNIER SÉQUESTRE de 10 000 euros outre une somme pour les frais et émoluments dont le montant sera indiqué par l'Avocat chargé de porter les enchères. On ne peut enchérir que par le ministère d'un Avocat du Barreau de VERSAILLES.

Pour tous renseignements, s'adresser : Au cabinet de Me Elisa GUEILHERS, membre de la SELARLU ELISA GUEILHERS AVOCAT, 21, rue des États-Généraux à Versailles - 78000 - Tél. 01 88 60 37 37.

Le cahier des conditions de vente est déposé au Greffe du JEX du Tribunal judiciaire de Versailles et au Cabinet de l'avocat, où il peut être consulté - www.ferrari.fr

VISITES SUR PLACE : LE 17 DÉCEMBRE 2024 DE 13 H 00 À 15 H 00 ET LE 19 DÉCEMBRE 2024 DE 9 H 00 À 11 H 00

7383652301 - VJ

78 Vente aux Enchères Publiques au Tribunal Judiciaire de VERSAILLES (78), 5, place André-Mignot

LE MERCREDI 8 JANVIER 2025 à 9 h 30

EN UN SEUL LOT

à MANTES-LA-VILLE (78711) - 6, avenue Jean-Jaurès

UNE MAISON d'habitation sur 2 niveaux (OCCUPÉE), de 4 pièces principales (65,28 m²) avec JARDIN.

Mise à prix : 76 000 euros

Consignation pour enchérir : chèque de banque à l'ordre du BÂTONNIER SÉQUESTRE de 7 600 euros outre une somme pour les frais et émoluments dont le montant sera indiqué par l'Avocat chargé de porter les enchères. On ne peut enchérir que par le ministère d'un Avocat du Barreau de Versailles.

Pour tous renseignements, s'adresser : Au Cabinet de Me Elisa GUEILHERS, membre de la SELARLU ELISA GUEILHERS AVOCAT, rédacteur du cahier des conditions de vente et dépositaire d'une copie, 21 rue des États-Généraux à Versailles - 78000 - Tél. 01 88 60 37 37.

Le cahier des conditions de vente est déposé au Greffe du JEX du Tribunal judiciaire de Versailles et au Cabinet de l'avocat, où il peut être consulté - www.ferrari.fr

VISITES SUR PLACE : LE 3 JANVIER 2025 DE 9 H 00 À 11 H 00 ET DE 12 H 00 À 14 H 00

Avis administratifs

7384293901 - AA

Communauté d'Agglomération de SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES Commune de MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

Avis d'enquête publique relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) en application de l'article L.300-6 du Code de l'Urbanisme 1ER AVIS

Par arrêté en date du 14 novembre 2024, M. le Président de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) en application de l'article L.300-6 du Code de l'urbanisme, pour une durée de 15 jours consécutifs du lundi 9 décembre 2024, 9 h 00 au lundi 23 décembre 2024, 17 h 00.

Ladite enquête publique portera - sur l'intérêt général de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de Saint-Quentin-en-Yvelines

- sur le projet de dossier de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de Saint-Quentin-en-Yvelines

Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles a désigné, par décision n° E24000065 / 78, en date du 24 octobre 2024, M. Henri MYDLARZ, Ingénieur des Travaux Publics, en qualité de commissaire enquêteur, et M. Patrick ABOURG, chef de projet au commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (retraité), en qualité de commissaire enquêteur suppléant, pour l'enquête publique relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de Saint-Quentin-en-Yvelines

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier du projet mise en compatibilité du PLUI sera déposé en version papier et mis à la disposition du public pendant 15 jours consécutifs du lundi 9 décembre 2024, 9 h 00 au lundi 23 décembre 2024, 17 h 00 en mairie de Montigny-le-Bretonneux, 66, rue de la Mare aux Carats 78180 Montigny-le-Bretonneux, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (lundi et vendredi de 8 h 15 à 12 h 00 et de 13 h 15 à 17 h 15, mardi de 8 h 15 à 12 h 00 et de 13 h 15 à 20 h 00 (pendant les vacances scolaires le mardi de 8 h 15 à 12 h 00 et de 13 h 15 à 17 h 15), mercredi de 13 h 15 à 20 h 00, jeudi de 8 h 15 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 15) - et à l'hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, siège de l'enquête publique, 1, rue Eugène Hénaff, ZA du Buisson de la Coulde, 78192 Trappes, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00).

Le dossier d'enquête publique en version numérique pourra également être consulté aux mêmes dates sur un support informatique situé en mairie de Montigny-le-Bretonneux et à l'hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, siège de l'enquête publique, accessibles aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête publique en version numérique est aussi disponible durant l'enquête publique sur le site internet de Saint-Quentin-en-Yvelines aux adresses suivantes : www.saint-quentin-en-yvelines.fr, <https://www.registre-numerique.fr/plui-saint-quentin-en-yvelines>

Le dossier d'enquête publique intègre l'avis de l'autorité environnementale.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir copie du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, 1, rue Eugène Hénaff, ZA du Buisson de la Coulde, 78192 Trappes.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique, et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête.

Un registre « papier » à feuillets non mobiles, coté et paraphé par M. le commissaire enquêteur sera mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique en mairie de Montigny-le-Bretonneux, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et à l'hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, siège de l'enquête publi-

que, 1, rue Eugène Hénaff, ZA du Buisson de la Coulde, 78192 Trappes, aux jours habituels et heures habituels d'ouverture au public.

En outre, un registre dématérialisé est également mis à la disposition du public du lundi 9 décembre 2024, 9 h 00 au lundi 23 décembre 2024, 17 h 00.

Ainsi, le public pourra déposer ses observations et propositions sur ledit registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/plui-saint-quentin-en-yvelines>

Le public pourra aussi consulter ledit registre dématérialisé à cette adresse.

Des observations écrites pourront être adressées à M. le commissaire enquêteur, à la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines - Direction de l'Urbanisme et de la Prospective - 1, rue Eugène Hénaff - BP 10118-78192 Trappes Cedex, pendant toute la durée de l'enquête publique.

Ces observations écrites seront reportées sur le registre dématérialisées et consultables sur ledit registre.

M. le commissaire enquêteur recevra en mairie de Montigny-le-Bretonneux : - le mercredi 11 décembre de 17 h 00 à 20 h 00,

- le lundi 23 décembre de 14 h 00 à 17 h 00.

M. le commissaire enquêteur recevra à l'Hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines :

- Jeudi 19 décembre de 14 h 00 à 17 h 00.

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, durant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture en mairie de Montigny-le-Bretonneux et au siège de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines ainsi que sur le site internet de Saint-Quentin-en-Yvelines à l'adresse suivante : www.saint-quentin-en-yvelines.fr

Au terme de l'enquête, le projet de mise en compatibilité du PLUI de Saint-Quentin-en-Yvelines, sera approuvé par délibération du Conseil communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines en décidant éventuellement d'y apporter les modifications qu'il estimera nécessaires ou opportunes pour tenir compte des avis émis par les personnes publiques associées, des avis, observations, demandes ou propositions formulées par le public lors de l'enquête publique, ainsi que du rapport et de l'avis motivé du Commissaire-enquêteur.

Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'agglomération - 1, rue Eugène Hénaff 78180 Trappes, personne morale de droit public, est responsable de toute décision relative au projet de révision du PLU de la commune de Coignières, notamment pour conduire la présente enquête publique.

Toute information sur le dossier d'enquête peut être demandée auprès de M. Cyril GIOT (Tél : 01 39 44 88 87 - cyril.giot@sqy.fr) - Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'agglomération - Direction de l'Urbanisme et de la Prospective - 1, rue Eugène Hénaff - ZA du Buisson de la Coulde - 78190 Trappes (Tél. accueil : 01 39 44 80 80 - Fax : 01.30.57.12.64).

7383175401 - AA

Commune d'AUFFARGIS

Modification simplifiée N°2 du PLU d'Auffargis AVIS ADMINISTRATIF

Par arrêté n°2024/43 du 24 octobre 2024 le maire a prescrit la modification simplifiée n° 2 du plan local d'urbanisme de la commune d'Auffargis.

La modification simplifiée porte sur l'évolution du règlement écrit et du zonage afin d'autoriser, dans le secteur Nj, les changements de destination des bâtiments existants.

L'arrêté n°2024/43 est affiché en mairie depuis le 24 octobre 2024 pour une durée d'un mois.

Le Maire,
Daniel BONTE.

7381753601 - AA

Commune de MAREIL-LE-GUYON

Révision du Plan Local d'Urbanisme

2ÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 21 octobre 2024, le maire de Mareil-le-Guyon a ordonné l'ouverture de l'enquête publique pour le PLU en cours de révision générale.

Cette enquête publique se tiendra du samedi 16 novembre 9 h 00 au lundi 16 décembre 2024 19 h 00.

Le Tribunal administratif de Versailles a désigné Mme Géraldine LEROUX commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier :

- sur place, à la mairie de Mareil-le-Guyon, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, les lundis de 16 h 00 à 17h30, mardis et jeudis de 9 h 00 à 11 h 00 - sur le site internet dédié <https://www.registre-numerique.fr/revision-plu-mareil-le-guyon>.

Les observations concernant la révision générale du PLU seront consignées sur un registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être déposées directement sur le site dédié <https://www.registre-numerique.fr/revision-plu-mareil-le-guyon> ou par courrier en mairie à la commissaire enquêteur, Mairie, 6, rue de l'Hirondelle, 78490 Mareil-le-Guyon.

La commissaire enquêteur recevra en mairie les :

- Samedi 16 novembre de 9 h 00 à 12 h 00.

- Jeudi 28 novembre de 9 h 00 à 12 h 00.

- Lundi 16 décembre de 16 h 00 à 19 h 00.

La commissaire enquêteur établira un rapport et rendra ses conclusions motivées sur le projet soumis à enquête publique, dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête.

Une copie du rapport sera transmise à la présidente du Tribunal administratif de Versailles.

Le Maire
Michel LOMMIS.

Vie de sociétés

7384288601 - VS



MOONA BABY

SARL au capital de 300 euros
Siège social : 53, rue des Landes
78400 CHATOU

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP à CHATOU du 9 novembre 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : société à responsabilité limitée.

Dénomination sociale : MOONA BABY.

Siège social : 53, rue des Landes, 78400 Chatou.

Objet social : centre de formation pour les professionnels et les particuliers dans le domaine de la petite enfance ; baby planner et personal shopper ; réflexologie plantaire pédiatrique et périnatale, massage bébé, bain enveloppé, allaitement et périnatalité, éveil, yoga, et tout ce qui touche au bien-être des bébés et des mamans.

Gestion administrative.
Cours de patinage artistique et danse sur glace.

Durée de la société : 99 ans.

Capital social : 300 euros.

Gérance : Mme Pauline LEROY, demeurant 53, rue des Landes, 78400 Chatou.

Immatriculation de la société au RCS de Versailles.

Vie de sociétés

7383634301 - VS



AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature électronique en date du 29 octobre 2024, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

- Forme : société civile immobilière

- Dénomination sociale : MONHA

- Siège social : 52 bis, rue des Vieilles Tuileries 78950 Gambais.

- Capital : 1 000 euros divisé en 1 000 parts sociales de 1 euro chacune.

- Objet : la société a pour objet : l'achat, la vente, la propriété, la gestion et la mise en valeur de tous immeubles bâtis et non bâtis dont la société pourra devenir propriétaire par voie d'attribution, acquisition, échange, apport, construction ou autrement ; l'administration et l'exploitation, notamment par la location, des biens sus-indiqués ; l'acquisition, la propriété, la vente pour son propre compte de tous investissements financiers, tels que titres, valeurs mobilières, droits sociaux de toute nature, à l'exclusion de ceux entraînant pour leur titulaire la qualité de commerçant ; l'emprunt de toutes sommes nécessaires à la réalisation de l'objet ci-dessus, avec ou sans garantie hypothécaire, tous placements de capitaux sous toutes formes ; et généralement, tous actes et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ; la société peut notamment constituer hypothèque ou toute caution hypothécaire ainsi que toute autre sûreté réelle sur les biens sociaux, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

- Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de Versailles.

- Gérance : est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée, M. Mathieu MONNIER demeurant à Paris (75017) 31, rue de Chazelles.

- Cession des parts : les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'après agrément préalable du cessionnaire proposé par les associés se prononçant dans les conditions prévues à l'article 26 des statuts pour les décisions extraordinaires, l'associé cédant prenant part au vote.

Pour avis,
La Gérance.

7384122401 - VS



ML CONSEILS

Mandataire judiciaire à VERSAILLES

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

La Selarl ML CONSEILS, mandataire liquidateur à Versailles (78000), 26, rue Hoche, informe MM. les candidats intéressés par l'achat du fonds de commerce d'épicerie dépendant de l'actif de l'EURL SIPHONNÉS DU BOCAL situé à Voisins-le-Bretonneux (78960), 7, rue François-Couperin.

Qu'en application des articles L.642-22 et R642-40 du Code de commerce, les offres de reprise du fonds de commerce susvisé devront être déposées sous pli cacheté au Greffe du tribunal de commerce de Versailles avant le lundi 16 décembre 2024 à 11 h 00.

LES ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

toutes les nouvelles

est habilité à publier les annonces légales sur le département des Yvelines

Urbanisme PLU ?

Demier délai pour parution : lundi 14 h
Notre service insertion est à votre disposition...

Tél. 02 99 26 42 00

e-mail : annonces.legales@medialex.fr

LES ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES